



<http://www.sb2.u-bordeaux.fr/>

Appel à Projets 2017-2018 de l'Action Thématique Transversale «Synthetic Biology Bordeaux»

DEADLINE EXTENDED

L'Action Thématique Transversale *Synthetic Biology in Bordeaux (SB2)* lance un appel à projets visant à stimuler et soutenir des projets de recherche collaboratifs s'inscrivant au moins dans l'un des trois axes suivants (voir le site <http://www.sb2.u-bordeaux.fr/> pour plus de détails) :

- Génomes, cellules et organismes minimaux, ingénierie génomique
- Biodiversité et ingénierie métabolique
- Biomimétisme, systèmes orthogonaux, bionanosciences pour la biologie de synthèse

Nature des projets

Cet appel à projets s'adresse à des projets émergents pluridisciplinaires. Le soutien pourra être apporté:

- pour deux projets au maximum
- pour une durée de 18 mois
- pour un montant par projet de **24 k€ maximum** (8 k€ max pour 2017 et 16 k€ max pour 2018 à condition que le financement de l'ATT SB2 soit reconduit pour l'année 2018).

Critères de recevabilité des projets :

1. Le projet doit être pluridisciplinaire et doit s'inscrire au moins dans l'un des trois axes de SB2 (Génomes, cellules et organismes minimaux, ingénierie génomique ; Biodiversité et ingénierie métabolique ; Biomimétisme, systèmes orthogonaux, bionanosciences pour la biologie de synthèse)
2. Il doit impliquer au moins 2 équipes inscrites dans SB2 à la date de dépôt des dossiers, préférentiellement sur 2 départements mais pas obligatoirement. D'autres collaborateurs extérieurs supplémentaires non financés peuvent participer.
3. Si une équipe envisage de candidater mais est actuellement non-inscrite à SB2, cette équipe doit nous faire parvenir sa demande d'affiliation à SB2 avant le 15 Janvier 2017. Le comité de pilotage prendra une décision sur cette adhésion avant la date de soumission des projets.
4. Nous autorisons les soumissions de projets impliquant 1 équipe de SB2 et 1 équipe autre, uniquement dans le cas où la deuxième équipe est une équipe étrangère issue de l'un des partenaires identifiés par l>IDEX (<http://idex.u-bordeaux.fr/n/International-outreach/Strengthened-partnerships/r3036.html>) ET si cette équipe a une visibilité claire en Biologie Synthétique. Le partenaire étranger ne pourra pas être financé

directement mais le budget pourra être utilisé pour financer des mobilités entrantes ou sortantes.

5. Le projet, en français ou en anglais, doit être soumis conformément au format indiqué plus bas et être complet.

Dossiers et expertise :

Le projet, rédigé sur papier libre (police Times 11, interligne 1,5), comprendra :

- en première page: acronyme, titre, nom et laboratoire du porteur, nom du laboratoire associé
- un résumé de 10 à 20 lignes justifiant la pertinence du projet par rapport aux trois axes SB2
- les équipes et personnels impliqués
- le projet lui-même (5 pages maximum)
- une description succincte de l'utilisation des fonds pour 2017-2018 (les salaires sont exclus, hormis les gratifications de stages)
- 3 publications significatives pour chaque équipe
- des suggestions de noms d'experts ainsi que l'indication justifiée d'expert non souhaité

Chaque projet sera évalué par au moins deux experts qui apprécieront :

- La qualité scientifique et technique du projet
- L'originalité de la proposition
- La qualité du consortium réuni pour le projet
- La pertinence de la mobilisation des ressources au regard des objectifs du projet

Calendrier de l'appel d'offres

La date de soumission des projets est fixée au 15 Février 2017.

Les projets doivent être transmis avant 18h le mercredi 15 Février 2017 par courrier électronique à sb2-projets@diff.u-bordeaux.fr.

Les lauréats seront informés **début avril 2017** par courrier électronique. Les fonds accordés seront immédiatement disponibles et devront être **engagés avant la clôture de l'exercice 2017.**

DEADLINE EXTENDED

Calendrier de l'appel d'offres

La date de soumission des projets est fixée au 30 Mars 2017.

Les projets doivent être transmis avant 18h le 30 Mars 2017 par courrier électronique à sb2-projets@diff.u-bordeaux.fr.

Les lauréats seront informés **mi-mai 2017** par courrier électronique. Les fonds accordés seront immédiatement disponibles et devront être **engagés avant la clôture de l'exercice 2017.**

